

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°DEL2024-12-05

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	21
Votants :	29

Présents : M. ALLANIC Jean-Paul - M. BEAUREPAIRE Christian - Mme BOUYER Josiane - M. CAZIN Fabien - Mme CHUPIN Michelle - M. DAGUIZE Christophe - M. DONNE Antoine - Mme FALOURD Nadine - Mme FRAUX Valérie - M. GILLET Dominique - M. GUGLIELMI Anthony - Mme GUINCHE Laëtitia - Mme JARDIN Isabelle - Mme LOILLIEUX Arlette - Mme MARTIN Frédérique - M. NICOSIA Michaël - Mme PRUKOP Christine - M. RAHER Rémi - Mme ROBERT Josiane - M. SIGUIER Romain - M. PELLETEUR Jean-Claude.

Date du Conseil
municipal

18 décembre 2024

Pouvoirs :

Mme DESSAUVAGES Nicole a donné pouvoir à M. DONNE Antoine
M. DOUCHIN Alexandre a donné pouvoir à Mme LOILLIEUX Arlette
M. DUPONT-BELOEIL Patrick a donné pouvoir à M. DAGUIZE Christophe
Mme GARRIDO Hélène a donné pouvoir à M. CAZIN Fabien
Mme LE FLEM Isabelle a donné pouvoir à Mme JARDIN Isabelle
Mme LE PAPE Dominique a donné pouvoir à M. GUGLIELMI Anthony
M. MORVAN Frédéric a donné pouvoir à Mme BOUYER Josiane
Mme TESSON Elisabeth a donné pouvoir à Mme GUINCHE Laëtitia

Reçu à la Sous-
Préfecture de
Saint-Nazaire le

23 DEC. 2024

Publié le :

23 DEC. 2024

Certifié exact,
Le Maire

Jean-Claude
PELLETEUR

Absent(s) :

M. BELLIOU Robert - M. CAUCHY Stéphane.

Excusé(s) :

Mme DIVOUX Marilyn - Mme MANENT Aline-Florence - Mme DESSAUVAGES Nicole - M. DOUCHIN Alexandre - M. DUPONT-BELOEIL Patrick - Mme GARRIDO Hélène - Mme LE FLEM Isabelle - Mme LE PAPE Dominique - M. MORVAN Frédéric - Mme TESSON Elisabeth.

Secrétaire de Séance : Antoine DONNE

EXERCICES 2024 ET SUIVANTS : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT - DESORDRES DE L'HIPPODROME - ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, Conseiller Municipal

EXPOSE :

Par délibération n°23.06.05 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour la réparation des désordres de l'hippodrome.



Il convient de déterminer le nouvel échéancier de paiement de l'opération « Désordres de l'hippodrome » :

Dépenses	Montant de l'AP	Payé au 31/12/2023	Répartition des crédits de paiements				
			2024	BP 2025	2026	2027	2028
Désordres de l'hippodrome	4 494 816,00 €	630,00 €	5 000,00 €	200 000,00 €	1 000 000,00 €	3 000 000,00 €	289 186,00 €

DELIBERATION :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-7,

VU la délibération n°23.06.05 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour la réparation des désordres de l'hippodrome,

VU la délibération n°22.11.02 du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville de Pornichet,

VU l'avis favorable de la commission finances et affaires générales du 4 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Adoptée à l'unanimité

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal,

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets 2024 et 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Jean-Claude PELLETEUR,

Le secrétaire de séance

Antoine DONNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2024_12_05
Objet :	5. Exercices 2024 et suivants – Autorisation de programme / crédits de paiement – Désordre de l'Hippodrome – Actualisation des crédits de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.8 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20241218-DEL_2024_12_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
044-214401325-20241218-DEL_2024_12_05-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	122.7 Ko
Nom original : 5. APCP_désordres hippodrome.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20241218-DEL_2024_12_05-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2024 à 10h50min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2024 à 10h54min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2024 à 16h11min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2024 à 16h11min27s	Reçu par le MI le 2024-12-23